

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 365

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

834 959 819 RCS Toulouse.

EFFYCIENCE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 46, Boulevard De Strasbourg, 31000 Toulouse.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à Toulouse, du 16 mars 2021, La société YNERGIE, société par actions simplifiée, au capital social de 500.000 euros, dont le siège social est situé 46, boulevard de Strasbourg à TOULOUSE (31000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 818 024 366 Et la société EFFYCIENCE, société par actions simplifiée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 46, boulevard de Strasbourg à TOULOUSE (31000), Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 834 959 819, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EFFYCIENCE par la société YNERGIE. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la société EFFYCIENCE clôturés au 31 décembre 2020. La société EFFYCIENCE ferait apport à la société YNERGIE de la totalité de son actif, soit 382.826 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 304.825 euros. La valeur nette des apports s'élèverait donc à 78.001 euros. La totalité des actions de la société YNERGIE et de la société EFFYCIENCE étant détenue par la même société, il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société EFFYCIENCE contre des actions de la société YNERGIE. Il n'y aura donc lieu à aucune émission d'actions de la société YNERGIE contre des actions de la société EFFYCIENCE, ni à augmentation de capital de la société YNERGIE. En conséquence, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et aucune prime de fusion n'est constituée. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés : au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, pour la société YNERGIE, en date du 22 mars 2021 ; au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, pour la société EFFYCIENCE, en date du 22 mars 2021. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales peuvent former opposition à ce projet de fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. POUR AVIS.